

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 octobre 2021 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Mme Colette Schryburt pour son dévouement et sa passion à faire rayonner les artistes d'ici et partout sur le globe, ce qui lui a mérité le prix du Héron d'or lors du FestiJazz de Rimouski
- 10.05** Féliciter et offrir ses plus sincères félicitations et meilleurs voeux à Madame Janine Valois, qui célébrera son centième anniversaire.

CONDOLÉANCES

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Sylvie St-Laurent à la suite de son décès survenu le 19 août dernier.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Antonio Catalfamo à la suite de son décès survenu le 18 septembre dernier.

PROCÈS-VERBAL

- 10.08** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 août 2021, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 30 août 2021 à 18 h
- 10.09** Accepter le dépôt des comptes rendus du comité de mobilité et de circulation du 23 août et du 20 septembre 2021
1217151033
- 10.10** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 1er septembre 2021
1212363096

12 – Orientation

PLAN D'ACTION

- 12.01** Adopter le plan d'action sur la diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle.
1218157003
- 12.02** Nommer la place Santa Lucia del Mela, à l'angle des rues Lefebvre, Giguère et Dora, afin de souligner le 10e anniversaire du pacte d'amitié signé en avril 2011, sous l'égide de l'association Messinese de Montréal, entre l'arrondissement de LaSalle et cette commune de la province de Messine, en Italie.
1212365019

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de 95 106,17 \$, taxes incluses, à Entretien Mana pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et autoriser l'option de renouvellement mensuel prévue au contrat jusqu'au 30 juin 2023 advenant un retard des travaux d'agrandissement de la bibliothèque.
1217489001
- 20.02** Accorder un contrat à Projet Paysage pour les services professionnels d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond pour une dépense totale de 104 331,19 \$, taxes et contingences incluses, et autoriser l'affectation du fonds de parc de l'arrondissement pour le financement de ce contrat.
1217151032
- 20.03** Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction, Groupe CRH Canada et Les entrepreneurs Buccaro, pour la fourniture et la pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues pour une dépense totale de 174 105,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses.
1217151034
- 20.04** Autoriser une dépense totale de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 et accorder un contrat à Transport Patrick Brisebois de 126 472,50 \$, taxes incluses.
1216598006
- 20.05** Exercer la deuxième année d'option de douze mois du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022 à Entrepreneur paysagiste Strathmore, au montant de 30 656,35 \$, taxes et contingences incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbre.
1216598007
- 20.06** Autoriser la signature de l'Addenda 2 du contrat avec le Groupe Sodem afin de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat de la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures pour une période de douze mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant maximum de 916 848,59 \$, taxes incluses.
1217551020
- 20.07** Autoriser une dépense additionnelle maximale de 8 800,00 \$ taxes incluses pour le contrat octroyé aux Architectes Labonté Marcil pour des services professionnels nécessaires à la

préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside majorant ainsi le montant initial du contrat de 199 700,08 \$ taxes incluses à 208 500,08 \$ taxes incluses.

1210269013

20.08 Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

1219309004

20.09 Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2021-2022 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

1214629006

20.10 Accorder une aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la réalisation en 2021-2022 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » et approuver le projet de convention.

1218823005

20.11 Féliciter le Club de soccer de LaSalle pour son 35e anniversaire de fondation. Accorder une subvention de 1 680 \$ et entériner le prêt de matériels et de services sous forme de gratuité représentant une somme de 2 466.40 \$ à l'Association du soccer mineur de LaSalle pour une valeur totale de 4 146,40\$ dans le cadre de la réalisation du Soccer Fest 2021 du Club de Soccer de LaSalle.

1217817001

20.12 Accorder un contrat à Rocher Menuiserie pour la fourniture et l'assemblage pour la confection de paniers de rue pour une dépense totale de 139 779,44 \$, taxes et contingences incluses.

1217151035

20.13 Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau majorant le contrat accordé à Pavage D'amour Inc., d'une dépense totale de 2 050 537,21 \$, taxes incluses, à 2 100 537,21 et autoriser le financement de cette dépense par le surplus de l'arrondissement.

1217151041

20.14 Accorder un contrat à Libertévision pour les travaux de fourniture et la pose de panneaux à affichage dynamique à divers endroits pour une dépense totale de 321 331,21 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

1217151038

30 – Administration et finances

30.01 Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

1217551014

30.02 Autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021. Autoriser la fermeture de rue la Serge, entre les rues Moreau et Ravary, pour la sécurité des participants.

1219309005

30.03 Autoriser Les Bagels Ville-Émard à installer un petit chapiteau dans le stationnement de leur commerce situé au 2019 rue Lapierre.

1212363105

30.04 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 août au 17 septembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2021.

1213035011

40 – Réglementation

ADOPTION

40.01 Adopter le règlement LAS-0148 autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

1216152010

PÉRIODE D'INTERVENTIONS SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

40.02 Accorder une dérogation mineure, avec condition, pour une habitation trifamiliale située sur un lot situé sur l'avenue Athole, afin d'autoriser 2 cases de stationnement en front de bâtiment, alors que selon le règlement de zonage les fronts de bâtiments doivent être libérés de tout espace de stationnement, entrée de garage ou garage

1212363103

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.03 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle)

1212363085

40.04 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue du Bois-des-Caryers)

1212363086

40.05 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur

1212363083

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt

1212363084

- 40.07** Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers)
1212363087
- 40.08** Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue du Bois-des-Caryers)
1212363088
- 40.09** Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale
1212363089
- 40.10** Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue)
1212363090
- 40.11** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 929 903 (avenue Athole)
1212363102
- 40.12** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 930 549 (rue Chatelle)
1212363101
- 40.13** Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 86, avenue Highlands
1212363100
- 40.14** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et le réaménagement de deux cases de stationnement d'un quadruplex situé aux 42 à 48, 6e avenue
1212363099
- 40.15** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation bifamiliale située aux 48 et 50, 9e Avenue
1212363098
- 40.16** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la rénovation de l'enveloppe du poste de police de quartier numéro 13 situé au 8745, boul. LaSalle
1212363097

40.17 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation située au 334, 6e Avenue

1212363107

40.18 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement des composantes architecturales d'une habitation unifamiliale située au 8585, boulevard LaSalle

1212363108

40.19 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 491 et 493, rue Magog

1212363106

STATIONNEMENT

40.20 Autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement interdit en tout temps sur l'avenue des Rapides à l'intersection de la 33e avenue.

1217151037

40.21 Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées sur les rues Payant, Lacharité et Harrigan.

1217151036

40.22 Autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement réservé aux autobus scolaire à l'avant de l'école La Traversée, 400 80e avenue et le changement d'heures des panneaux de zone de débarcadère et zone réservée aux autobus scolaires pour l'école Pierre-Rémy.

1217151040

PERMIS

40.23 Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 30 000 \$ pour la demande de permis visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 077 475 situé sur la 9e Avenue

1212363104

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1216456007

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1217151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de mobilité et de circulation du 23 août et du 20 septembre 2021

D'accepter les dépôts des comptes rendus des comités de mobilité et de circulation du 23 août et du 20 septembre 2021

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-27 13:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217151033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de mobilité et de circulation du 23 août et du 20 septembre 2021

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de mobilité et de circulation du 23 août et du 20 septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-27

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1212363096

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 1er septembre 2021

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 1er septembre 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 21:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363096**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 1er septembre 2021

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 1er septembre 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-20



Dossier # : 1218157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'action sur la diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le plan d'action sur la diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-29 09:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'action sur la diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Ayant à cœur la valorisation de la diversité ethnoculturelle, l'inclusion de tous les résidents d'origines diverses et l'intégration des populations immigrantes, l'arrondissement de LaSalle a adopté en septembre 2016 son tout premier plan d'action portant sur la diversité culturelle.

L'arrondissement de LaSalle a entrepris une démarche d'élaboration du plan d'action diversité culturelle pour 2022- 2024. Des consultations ont été menées auprès de résidents de différentes origines ethnoculturelles à l'été 2019 et auprès des partenaires du milieu au printemps 2021, afin de tenir compte des enjeux actuels du milieu LaSallois, en ce qui concerne les relations interculturelles et l'intégration des immigrants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0489 (1188157001) - 5 novembre 2018 : Adopter le plan d'action 2018-2020 sur la diversité culturelle à LaSalle.

CA16 20 0518 (1166818085) - 2 octobre 2017 : Adopter le plan d'action 2016-2017 sur la diversité culturelle à LaSalle.

DESCRIPTION

Le plan d'action sur la diversité culturelle vise à valoriser la diversité culturelle laSalloise, favoriser l'inclusion et le vivre ensemble et améliorer l'accueil et l'intégration des immigrants sur le territoire laSallois. Ce plan s'adressant aux LaSallois de différentes origines ethnoculturelles, aux acteurs laSallois travaillant auprès de la population diversifiée, regroupe les orientations et les pistes d'action qui seront entreprises par l'arrondissement au cours des années 2022 à 2024.

Le plan d'action sur la diversité culturelle de l'arrondissement de LaSalle est coordonné par la direction la Culture, des sports, des loisirs et du développement social (*DCSLDS*), avec la collaboration des autres directions telles que la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la division des ressources humaines et la direction des travaux publics.

L'actualisation des constats et des enjeux pour ce nouveau plan est basée sur le bilan et les apprentissages tirés des plans antérieurs, des consultations menées auprès de résidents de différentes origines ethnoculturelles et auprès des partenaires du milieu.

JUSTIFICATION

Le plan d'action sur la diversité culturelle à LaSalle se veut une réponse à la demande exprimée par l'administration municipale de faire de la diversité culturelle un des enjeux prioritaires pour les prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois adopté par le conseil d'arrondissement, le plan d'action ainsi que les outils de communication qui seront développés et mis à jour seront diffusés à la population et aux différents acteurs LaSallois grâce à différents moyens de communication tels que le site web de l'arrondissement, Facebook, affiches, courriels, présentations, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2021-09-28



Dossier # : 1212365019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Santa Lucia del Mela, à l'angle des rues Lefebvre, Giguère et Dora, afin de souligner le 10e anniversaire du pacte d'amitié signé en avril 2011, sous l'égide de l'association Messinese de Montréal, entre l'arrondissement de LaSalle et cette commune de la province de Messine, en Italie.

De nommer « place Santa Lucia del Mela » l'espace vert aménagé à l'angle des rues Lefebvre, Giguère et Dora, afin de souligner le 10e anniversaire du pacte d'amitié signé en avril 2011, sous l'égide de l'association Messinese de Montréal, entre l'arrondissement de LaSalle et cette commune de la province de Messine, en Italie.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-28 15:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212365019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Santa Lucia del Mela, à l'angle des rues Lefebvre, Giguère et Dora, afin de souligner le 10e anniversaire du pacte d'amitié signé en avril 2011, sous l'égide de l'association Messinese de Montréal, entre l'arrondissement de LaSalle et cette commune de la province de Messine, en Italie.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, l'association Messinese de Montréal (Associazione Messinese di Montreal), qui regroupe de nombreux LaSallois originaires de la province de Messine, en Italie, fête ses 40 ans d'existence. Le président de cette association a adressé une demande à la mairesse d'arrondissement le 9 juillet 2021, demandant que cet anniversaire soit souligné par l'arrondissement. Le cabinet des élus de LaSalle a demandé à la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social une proposition afin de souligner cet anniversaire.

La direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a élaboré le projet de nommer une « place Santa Lucia del Mela », en collaboration avec les directions des Services administratifs (aspects de toponymie) et des Travaux publics (installation d'une plaque). Le site choisi est un petit square aménagé, avec arbres, sentiers et bancs publics, situé à l'angle des rues Lefebvre et Dora, tout près du parc Ouellette, cœur de la vie communautaire italienne de LaSalle.

La proposition a pour objectif de souligner le 10e anniversaire du pacte d'amitié signé sous l'égide de l'association Messinese le 8 avril 2011, entre l'arrondissement de LaSalle et la commune de Santa Lucia del Mela, dans la province de Messine, en Italie. Une plaque installée devant la salle du conseil de la mairie d'arrondissement souligne déjà ce pacte d'amitié. Le projet soumis consisterait à installer une plaque de ce type sur un rocher ou autre support, sur la placette en question, et de nommer officiellement cet endroit « place Santa Lucia del Mela ».

Cette proposition a été acceptée et peut donc être soumise à l'instance décisionnelle.

À noter que le site choisi est un terre-plein aménagé à même l'emprise des rues Lefebvre, Giguère et Dora, et que ce petit square n'est pas identifié par son propre numéro de lot au

cadastre. Dans ce contexte, il ne s'agit pas d'un parc. Or, le conseil municipal adoptait lors de sa séance du 17 juin 2013, une modification au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (règlement 02-002) pour donner un rôle aux arrondissements en matière de toponymie, en leur déléguant la dénomination d'aménagements ou constructions publics, à l'exception des bâtiments, situés dans les parcs. Les arrondissements peuvent ainsi nommer des aménagements ou constructions tels que sentiers, carrefours, espaces, lieux de rencontre, scènes, bassins, murets, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0079 : Le CA prend acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 avec la commune de Santa Lucia del Mela et réitère son accord d'amitié exprimé par motion le 5 février 2007 (1182365002)

CA07 20 0455 : D'accepter le dépôt de la résolution de la commune de Santa Lucia Del Mela acceptant le pacte d'amitié avec l'arrondissement de LaSalle afin de développer des liens d'amitié et favoriser des échanges sur le plan culturel, en collaboration avec l'Association Messinese di Montreal (1072365028)

CA07 20 0090 : Présenter un pacte d'amitié à la ville de Messina et à la commune de Santa Lucia del Mela, en Italie, afin de développer des liens d'amitié et favoriser des échanges sur le plan culturel, en collaboration avec l'association Messinese di Montreal (1073413016)

N.B. : le projet n'entraîne aucune modification à une décision toponymique antérieure.

DESCRIPTION

Nommer « place Santa Lucia del Mela » l'espace vert aménagé à l'angle des rues Lefebvre, Giguère et Dora, afin de souligner le 10e anniversaire du pacte d'amitié signé en avril 2011, sous l'égide de l'association Messinese de Montréal, entre l'arrondissement de LaSalle et cette commune de la province de Messine, en Italie.

Une plaque sera installée dans cet espace vert afin de souligner cette désignation toponymique.

JUSTIFICATION

Nommer la place Santa Lucia del Mela permettra :

- De souligner les 10 ans du pacte d'amitié entre l'arrondissement de LaSalle et la commune de Santa Lucia del Mela, en Italie
- De souligner le 40e anniversaire de l'association Messinese de Montréal, initiatrice de ce pacte d'amitié
- De donner un nom à ce petit square de quartier, bien qu'il n'est pas d'existence propre au cadastre

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Toponymie : aucun

Aménagement : installation d'une plaque afin d'officialiser la désignation

Estimation des coûts : 5 000 \$ (à même les budgets d'opération de la direction des Travaux publics)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette désignation toponymique souligne les liens d'amitié et d'échange culturel entre les membres des deux collectivités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le projet de désignation toponymique adopté par le conseil d'arrondissement, la désignation officielle de cette placette fera l'objet de communications auprès de la population laSalloise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation d'une plaque prévue en 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle
Linda RENÉ, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-28

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1217489001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entretien Mana Inc. plus bas soumissionnaire conforme au montant de 95 106.17 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone pour une période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 – Appel d'offres public n°21-18936 – (7 soumissionnaires). Autoriser l'option de renouvellement mensuel prévue au contrat jusqu'au 30 juin 2023 advenant un retard des travaux d'agrandissement de la bibliothèque.

D'accorder un contrat à Entretien Mana Inc. plus bas soumissionnaire conforme au montant de 95 106.17 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone pour une période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
D'autoriser l'option de renouvellement mensuel prévue au contrat jusqu'au 30 juin 2023 advenant un retard des travaux d'agrandissement de la bibliothèque.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-24 11:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217489001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entretien Mana Inc. plus bas soumissionnaire conforme au montant de 95 106.17 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone pour une période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 – Appel d'offres public n°21-18936 – (7 soumissionnaires). Autoriser l'option de renouvellement mensuel prévue au contrat jusqu'au 30 juin 2023 advenant un retard des travaux d'agrandissement de la bibliothèque.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat de gré à gré a été octroyé à Entretien Mana pour le service d'entretien ménager pour la bibliothèque l'Octogone et prendra fin le 31 décembre 2021. Un appel d'offres a été lancée le 9 août 2021 incluant une option de renouvellement mensuel prévue au contrat jusqu'au 30 juin 2023 advenant un retard des travaux d'agrandissement de la bibliothèque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision D1219103001 (2219103001) - le 10 mai 2021 : D'octroyer un contrat de gré à gré à Entretien Mana pour le service d'entretien ménager pour la bibliothèque l'Octogone du 14 avril 2021 au 31 décembre 2021 au montant total de 76 978,29 \$, taxes incluses.

CA20 20 0401 (1207489003) - 2 novembre 2020 : D'accorder un contrat à Entretien Mana Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 72 046,21 \$ pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2021 ou jusqu'à la fermeture de la bibliothèque pour les travaux d'agrandissement.

CA19 20 0380 (1198262002) - 3 septembre 2019 : D'accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$ (taxes incluses) pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à la demande de prix no 609664 pour la période du 1 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

DESCRIPTION

L'appel d'offres pour le service d'entretien ménager pour la bibliothèque L'Octogone a été publié sur SEAO du 9 au 26 août 2021.

Des onze preneurs de cahier des charges, 7 entreprises ont soumissionné. Six (6) firmes sur sept (7) sont conformes administrativement. La firme 9431-4606 Québec inc. est non conforme car elle ne détient pas les 3 années d'expérience exigée et elle n'a pas respecté l'exigence en lien avec la visite obligatoire des lieux.

Le plus bas soumissionnaire est Entretien Mana inc. avec un taux horaire de 24,50 \$ pour l'entretien régulier et 26,75 \$ pour l'entretien sanitaire (Covid). Les taux horaire du 2e soumissionnaire sont plus élevés de 1,69 \$ pour l'entretien régulier et moins élevés de 0,56 \$ pour l'entretien sanitaire pour un total de 98 646,76 \$ (taxes incluses), soit un écart de 3,7 %. Le taux horaire du plus haut soumissionnaire est à 35 \$ / heure.

JUSTIFICATION

	Taux horaire	Montant incluant les taxes
Entretien Mana Inc.		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	24,50 \$	61 520,82 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	26,75 \$	33 585,35 \$
Total		95 106,17 \$
United Service de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.)		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	26,19 \$	65 764,50 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	26,19 \$	32 882,25 \$
Total		98 646,75 \$
9431-4606 Québec inc.		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	27,50 \$	69 053,99 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	27,50 \$	34 526,99 \$
Total		103 580,98 \$
Service D'entretien Globel (4182901 Canada inc.)		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	28,75 \$	72 192,80 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	29,25 \$	36 724,16 \$
Total		108 916,96 \$
9322-6232 Québec inc. (Nettoie-Pro inc.)		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	30,00 \$	75 331,62 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	30,00 \$	37 665,81 \$
Total		112 997,43 \$
Conciergerie Speico inc.		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	34,00 \$	85 375,84 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	30,60 \$	38 419,13 \$
Total		123 794,97 \$
F.D. Maintenance 2011 inc.		
Entretien ménager régulier 2 184 heures	35,00 \$	87 886,89 \$
Entretien sanitaire COVID 1 092 h	35,00 \$	43 943,45 \$
Total		131 830,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions		110 696,23 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)		3 540,58 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)		3,72 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 95 106.17 \$ taxes incluses proviendra du budget de fonctionnement de la division de la bibliothèque de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un entretien sanitaire de 3 heures est prévu à tous les jours de la semaine afin de se conformer aux directives de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-13

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Alain P POIRIER
Directeur Culture

**Dossier # : 1217151032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Projet Paysage Inc., pour les services professionnels d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 104 331,19 \$, taxes incluses – (contrat : 98 775,02 \$ + contingences: 5 556,17 \$) - Appel d'offres sur invitation n° 692221 - Contrat SP 21-1878.1 (2 soumissionnaires), et autoriser l'affectation du fonds de parc de l'arrondissement pour le financement de ce contrat.

D'autoriser une dépense maximale de 104 331,19 \$, taxes incluses, comprenant le contrat et les contingences , le cas échéant, pour les services professionnels d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle et d'autoriser l'affectation du fond de parc de l'arrondissement pour le financement de ce contrat.

D'accorder à Projet Paysage Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 331,19 \$, taxes incluses (contrat : 98 775,02 \$ + contingences 5 556,17 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres 692221 et autoriser l'affectation d'un montant de 104 331,19 \$ du fond de parc de l'arrondissement pour le financement de ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 11:54**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Projet Paysage Inc., pour les services professionnels d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 104 331,19 \$, taxes incluses – (contrat : 98 775,02 \$ + contingences: 5 556,17 \$) - Appel d'offres sur invitation n° 692221 - Contrat SP 21-1878.1 (2 soumissionnaires), et autoriser l'affectation du fonds de parc de l'arrondissement pour le financement de ce contrat.

CONTENU

CONTEXTE

Les services professionnels attendus par l'arrondissement de LaSalle sont reliés à l'aménagement du parc localisé à proximité d'un secteur de développement résidentiel récent du quartier Angrignon Est. Le terrain disponible est d'une superficie d'environ 3 350 mètres carrés, situé sur la rue Allard à l'intersection de la rue Viola-Desmond sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle dont les travaux d'aménagement seront réalisés en 2022.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 17 août 2021 pour les services professionnels d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle, contrat SP 21-1878.1. Un délai de 21 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 septembre 2021 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Deux (2) entreprises ont déposé une soumission.

Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Aucun addenda n'a été émis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0066 - 1er février 2016 (GDD 1166152002) - Approuver la nouvelle composition pour les comités de sélection, de nouvelles grilles d'évaluation et leurs pondérations pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels et leur application par toutes les directions de l'arrondissement. Rescinder la résolution CA14 200217.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour :

- s l'intégration du parc en lien avec le contexte du site
- s la planification des accès au site, des sentiers et d'une ou des placettes la proposition du mobilier urbain incluant bancs, corbeilles à rebuts, supports à vélos, fontaine à boire avec brumisateurs intégrés
- s l'intégration d'équipements de jeux ludiques pour les 18 mois à 5 ans et les 5-12 ans des équipements divers et polyvalents pouvant accueillir des gens de tous âges
- s La proposition de l'aménagement paysager du site (plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et graminées et l'engazonnement) l'évaluation du besoin en éclairage et le positionnement aux endroits potentiels des éléments d'éclairage. Les services professionnels (plans et devis) en ingénierie électrique sont hors-mandat.
- s la proposition d'une stèle ou une inscription permettant de souligner le pacte d'amitié avec Taishan, qui a eu lieu en octobre 2018.
- s Au besoin, les services d'ingénierie civils seront faits en coordination avec la Ville.

JUSTIFICATION

Sept (7) soumissionnaires ont été invités et deux (2) ont déposé une offre.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Projet Paysage Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note	Note Finale	Total
	Intérim		
PROJET PAYSAGE INC.	83,5	8,45	98 775,02 \$
CONCEPTION PAYSAGE INC	72,5	7,57	95 716,69 \$
Dernière estimation réalisée			98 878,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(103,48 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			0,1%

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)	3 058,33 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)	3,20%

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission ayant obtenu le meilleur pointage est inférieur de 3.20 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer un contrat à Projet Paysage Inc., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, une fois les deux (2) enveloppes ouvertes, et d'y ajouter 5,6 % de contingences afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total du contrat à octroyer est de 104 331,19 \$, taxes incluses, soit 98 775,02 \$ + 5 556,17 \$ de contingences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce contrat proviendra du fond de parc de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : Octobre 2021

Fin : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-22

**Dossier # : 1217151034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc., Groupe CRH Canada inc. et Les entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 174 105,58 \$, taxes incluses (contrat: 148 787,46 \$ + contingences : 22 318,12\$+ incidences: 3 000,00 \$). Appel d'offres public 693233 contrat R.B. 21-1889 (11 soumissionnaires).

Il est recommandé:

- 1) D'accorder à Eurovia Québec Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, le contrat pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 83 730,00 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 693233
- 2) D'accorder à Groupe CRH Canada Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 2, le contrat pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 266,38 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 693233
- 3) D'accorder à Les entrepreneurs Bucaro Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 3, le contrat pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 49 791,07 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 693233
- 4) D'autoriser une dépense de 22 318,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5) D'autoriser une dépense de 3 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6) D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217151034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc., Groupe CRH Canada inc. et Les entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 174 105,58 \$, taxes incluses (contrat: 148 787,46 \$ + contingences : 22 318,12\$+ incidences: 3 000,00 \$). Appel d'offres public 693233 contrat R.B. 21-1889 (11 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité. À cet effet, l'arrondissement veut effectuer des travaux de réparation de revêtement de béton bitumineux sur différentes rues. La réparation de surface de pavage de façon ponctuelle permet de réduire les nids-de-poule et les coûts d'entretien de la voirie. Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie étant donné que nous n'avons pas l'équipement nécessaire.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Le cahier des charges était disponible le 2 septembre 2021. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 septembre 2021 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (4) addenda ont été émis :

- No 1 : Dispositions COVID & précisions sur différents éléments des clauses administratives particulières
- No 2 : Questions et réponses
- No 3 : Changement au devis technique et bordereau et report de date d'ouverture
- No 4 : Publication du bordereau en format numérique

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Des soumissions publiques ont été demandées suivant l'annonce publiée sur le site électronique SÉAO, le 2 septembre 2021 pour l'exécution de travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, Appel d'offres public 693233 contrat R.B. 21-1889.

Les travaux consistent à effectuer des réparations de pavage sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle et l'installation de quelques dos-d'âne. Sur la rue Pigeon, les travaux consistent à installer la 2e couche de pavage ainsi que le marquage. Ces travaux sont nécessaires suite au non-respect de l'entente des infrastructures du projet Bois-des-Caryers, obligeant la Ville à terminer les travaux au lieu du Promoteur. Le financement de cette partie des travaux proviendra du surplus mais sera remboursé par le dépôt encaissé par l'arrondissement lorsque le processus administratif sera terminé.

Les travaux sont prévus cet automne.

LOT-1: Travaux de pavage sur la rue Pigeon entre Chouinard et André-Merlot dans l'arrondissement de LaSalle,

LOT-2: Installation de ralentisseur de vitesse (dos d'âne) dans l'arrondissement de LaSalle,

LOT-3: Fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle.

Des contingences de 15% du contrat, soit un montant de 22 318,12\$ (taxes incluses), sont ajoutés à la soumission afin de couvrir les travaux imprévus des lots 1, 2 et 3.

Un montant de 3000,00 \$ (taxes incluses) est prévu pour des frais incidents qui permettent de couvrir les frais de laboratoire au lot 1.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des adjudicataires recommandés et prix soumis, les écarts de prix (qui sont sans taxes) entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

	Eurovia Québec Construction Inc.	GROUPE CRH CANADA INC.	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC	Total
Description	Sous-total	Sous-total	Sous-total	Sous-total
LOT-1:	72 824,53			72 824,53
LOT-2:		13 278,00		13 278,00
LOT-3:			43 306,00	43 306,00
Sous-total :	72 824,53	13 278,00	43 306,00	129 408,53
Dernière estimation réalisée (\$)	118 310,00	39 000,00	75 650,00	232 960,00
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	38,45%	65,95%	42,75%	44,45%

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur Quatorze (14) preneurs de cahier des charges, onze (11) entrepreneurs ont déposé une soumission; soit une proportion respective de 78,6 % des preneurs.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme.

Les trois (3) soumissionnaires ayant soumis le plus bas prix / pour chaque lot, ont déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel.

Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobés bitumineux. De plus, l'estimation interne anticipait une augmentation du marché. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle des adjudicataires recommandés et nous constatons que le montant des plus basses soumissions conformes est 44,45 % inférieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Eurovia Québec Construction Inc., Groupe CRH Canada Inc et Les entrepreneurs Bucaro Inc. ont reçu des autorisations de conclure un contrat public par l'AMP. Une copie des attestations se trouvent en pièces jointes au dossier

Les plus bas soumissionnaires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer les contrats à Eurovia Québec Construction Inc. (lot 1) , Groupe CRH Canada Inc (lot 2) et Les entrepreneurs Bucaro Inc.(lot 3) , les plus bas soumissionnaires conformes à toutes les exigences du cahier de charges au montant total de 148 787,46 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté des contingences de 15% du contrat soit un montant de 22 318,12 \$ (taxes incluses) qui sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Des incidences de 3 000\$ sont prévus pour le laboratoire nécessaire pour valider la qualité des matériaux du lot 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En résumé :

	Eurovia Québec Construction Inc.	GROUPE CRH CANADA INC.	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC	Total
Description	Sous-total	Sous-total	Sous-total	Sous-total
LOT-1:	72 824,53			72 824,53
LOT-2:		13 278,00		13 278,00
LOT-3:			43 306,00	43 306,00
Contingences 15%	10 923,68	1 991,70	6 495,90	19 411,28
Sous-total :	83 748,21	15 269,70	49 801,90	148 819,81
T.P.S. :	4 187,41	763,49	2 490,10	7 440,99
T.V.Q. :	8 353,88	1 523,15	4 967,74	14 844,78
TOTAL :	96 289,50	17 556,34	57 259,74	171 105,58
Incidences	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
TOTAL :	99 289,50	17 556,34	57 259,74	174 105,58

Le financement des lots 1, 2 et 3 proviendra du budget de fonctionnement de la division du soutien technique et administratif de la direction des Travaux publics.

Tout retard sur la réalisation des travaux aurait des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2021-10-15 **Fin:** 2021-11-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-24



Dossier # : 1216598006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Transport Patrick Brisebois Inc. de 126 472,50 \$ - appel d'offres no 21-18767.

D'autoriser une dépense totale de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022.

Accorder un contrat (taxes incluses) à Transport Patrick Brisebois Inc. de 126 472,50 \$ - appel d'offres no 21-18767.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-27 13:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216598006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Transport Patrick Brisebois Inc. de 126 472,50 \$ - appel d'offres no 21-18767.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser et participer à l'enlèvement de la neige. En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 7 juin 2021 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 22 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juin 2021.

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres no 21-18767, nous avons reçu 2 soumissions, et les 2 sont conformes administrativement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA20 20 0253 adopté le 13 juillet 2020 (1206598004) : D'autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. D'accorder un contrat (taxes incluses) suite à l'appel d'offres no 20-18068 aux firmes suivantes : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951,10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Frégeau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$.

Résolution no CA15 20 0624 adopté le 22 octobre 2015 (1153413014) : D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622).

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à la location horaire de deux (2) niveleuses avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour une durée d'une saison hivernale, soit 2021-2022, avec options de renouvellement hivernal pour 2022-2023. Un nombre total de 275 heures par équipement est mis au bordereau dont 200 heures sont garanties. La répartition de ces heures est faite entre la période de novembre et décembre, et de janvier à avril de chaque année, selon une moyenne réalisée au cours des dernières années.

L'appel d'offres a été lancé pour obtenir 4 niveleuses. Deux entreprises ont déposé une soumission pour 3 équipements mais le prix d'une entreprise était trop élevé pour être retenu. Un nouvel appel d'offres sera réalisé par la Ville pour obtenir les deux niveleuses nécessaire aux opérations de déneigement.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour les prochains hivers, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie. De plus, le contrat est réparti selon les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la saison hivernale 2021-2022 associée aux travaux de location des niveleuses avec opérateurs sont de 126 472,50 \$, taxes incluses, et seront entièrement financés par le budget d'opération. Pour les deux lots pour lesquels nous donnons ce contrat, l'estimation est de 139 119,75 \$ taxes incluses.

Total

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
110 000,00 \$	115 486,26 \$	126 472,50 \$

De novembre à décembre 2021 :

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
22 000,00 \$	23 097,26 \$	25 294,50 \$

De janvier à avril 2022 :

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
88 000,00 \$	92 389,00 \$	101 178,00 \$

Un bon de commande sera émis pour novembre et décembre 2021 et sera augmenté pour la période de janvier à avril 2022. Si le montant prévu pour les mois de novembre et décembre 2021 n'est pas utilisé complètement, le solde restant pourra être utilisé pour la période de janvier à avril 2022.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ce contrat permettra à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics seront bien entretenus et sécuritaire, permettant ainsi à tous les Montréalais et Montréalaises de se sentir en sécurité physique et psychologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier planifié pourrait être révisé selon la levée du décret gouvernemental.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacune des saisons :

Début des travaux : 1^{er} novembre 2021

Fin des travaux : 30 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY
Chef de division voirie et des parcs

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-08-10



Dossier # : 1216598007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 30 656,35 \$ (contrat 29 506,60 \$ + contingences 1 149,75 \$) taxes incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbre dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'appel d'offres no 17-16172.

D'exercer la deuxième année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 30 656,34 \$ (contrat 29 506,60 \$ + contingences 1 149,74 \$) taxes incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbre dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'appel d'offres no 17-16172.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 11:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216598007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 30 656,35 \$ (contrat 29 506,60 \$ + contingences 1 149,75 \$) taxes incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbre dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'appel d'offres no 17-16172.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Nous avons établi un plan quinquennal d'inspection et d'entretien de tous les arbres publics de l'arrondissement. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance. Une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie.

À la suite de l'appel d'offres public no 17-16172, le contrat a été octroyé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, pour les services d'essouchement des troncs d'arbre dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de trente-six (36) mois, plus deux (2) options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres no 17-16172.

L'arrondissement de LaSalle désire donc exercer la deuxième année d'option de douze (12) mois, soit du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA17 20 0314 adoptée le 31 août 2020 (1206598007) : D'exercer la première année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2020 au 10 septembre 2021 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 29 657,37 \$ taxes incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'appel d'offres 17-16172.

Résolution no CA17 20 0501 adoptée le 5 septembre 2017 (1176598002) : D'autoriser une dépense de 87 313,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'essouchement sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle. D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 87 313,16 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois, du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2020 plus deux options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres 17-16172.

Résolution no CA16 20 0623 adoptée le 7 novembre 2016 (1163837001) : D'accorder un contrat aux Services d'Arbres Primeau inc, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 49 439,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 16-15436.

Résolution no CA14 20 0653 adoptée le 8 décembre 2014 (1153413018) : D'accorder un contrat d'une année débutant du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 au montant de 185 857,08 \$, taxes incluses, à la compagnie Arbo-Design Inc. pour élagage, abattage, essouchement et autres travaux arboricoles dans l'arrondissement de LaSalle conformément au cahier des charges, contrat E.A.14-1573, appel d'offres 14-13954.

DESCRIPTION

Les travaux, qui sont exigés lors du présent contrat, incluent la préparation du chantier, l'essouchage ainsi que le nettoyage et la restauration des lieux après les travaux. Les travaux d'essouchement seront payés selon un prix unitaire en fonction du calibre des souches. Le contrat a fait l'objet d'un appel d'offres public (appel d'offres no 17-16172).

JUSTIFICATION

Les travaux en question permettront à l'arrondissement de réaliser des travaux arboricoles pour permettre de replanter de nouveaux arbres et/ou pour améliorer la sécurité et l'apparence des espaces verts. Ces travaux permettent également l'essouchement d'arbres abattus à cause de l'infestation par l'agrile du frêne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier pour 2021 et 2022, 30 656,35 \$, taxes incluses, sera entièrement financé par le budget de fonctionnement de LaSalle comme suit :

Pour 2021 :

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
15 655,58 \$	16 436,40 \$	18 000 \$

Pour 2022 incluant les contingences :

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
11 007,91 \$	11 556,93 \$	12 656,35 \$

Un bon de commande sera émis pour 2021 et augmenté en 2022. Si le montant prévu pour le mois de septembre à décembre 2021 n'est pas utilisé complètement, le solde restant pourra être utilisé pour 2022.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés par accroche porte lors des travaux devant leur résidence.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 11 septembre 2021

Fin des travaux : 10 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Isabelle LAZURE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Luce DOYON, 29 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY
Chef de division voirie et des parcs

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-23

**Dossier # : 1217551020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Addenda 2 du Contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et le Groupe Sodem inc., afin de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat de la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures pour une période de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant maximum de 916 848.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

D'autoriser la signature de l'Addenda 2 du Contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et le Groupe Sodem inc., afin de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures pour une période de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant maximum de 916 848.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-09-30 15:16**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Addenda 2 du Contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et le Groupe Sodem inc., afin de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat de la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures pour une période de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant maximum de 916 848.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 septembre 2018, un appel d'offres public avait été lancé par le Service de l'approvisionnement suite à une demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour un service de gestion d'installations aquatiques dans l'arrondissement de LaSalle dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

Suite à l'appel d'offres, le contrat pour la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures a été octroyé pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 à l'entreprise Sodem inc., seul soumissionnaire, au montant maximum 2 862 891,30 \$ taxes incluses. Ce contrat se terminant le 31 décembre 2021 prévoit une possibilité de deux prolongations de douze (12) mois chacune.

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois pour le contrat de gestion déléguée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0450 (1207551023) - 7 décembre 2020 : Approuver l'addenda 1 du contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et Sodem inc., afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) à tous les utilisateurs, pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2020, et l'accès gratuit aux bains libres pour les détenteurs de la carte Accès-services LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

CA18 20 0555 (1186818088) - 10 décembre 2018 : Attribuer au Groupe Sodem inc. le contrat pour la gestion du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 à la suite de l'appel d'offres public no 18-17147.

CA13 20 0536 (1133413081) - 30 septembre 2013 : D'attribuer au Groupe Sodem inc.

le contrat pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 930 482,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 (appel d'offres public no 13-13005).

DESCRIPTION

Le contrat de gestion déléguée octroyé en 2018 pour une période de trois (3) ans prendra fin le 31 décembre 2021. L'arrondissement souhaite se prévaloir de la première option de prolongation du contrat, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Un addenda est requis pour l'octroi d'une année additionnelle, de même que pour des modifications apportées au contrat initial.

JUSTIFICATION

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer une continuité de la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme maximale de 916 848.59 \$, taxes incluses, est prévue pour ce contrat. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Division gestion des installations, sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Montant taxes nettes
Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme)	581 004,00 \$	668 009,35 \$	609 981,58 \$
Piscines extérieures (6)*	213 429,00 \$	245 389,99 \$	224 073,77 \$
Piscine Riverside (Accompagnement)	3 000,00 \$	3 449,25 \$	3 149,63 \$
TOTAL	797 433,00 \$	916 848,59 \$	837 204,97 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non octroi du contrat nous obligerait à maintenir les installations aquatiques fermées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contrat initial peut nécessiter certains ajustements ou adaptations en raison de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 30 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2021-09-23



Dossier # : 1210269013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 8 800,00 \$ taxes incluses pour le contrat octroyé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 199 700,08 \$ taxes incluses à 208 500,08 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 8 800,00 \$ taxes incluses pour le contrat octroyé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 199 700,08 \$ taxes incluses à 208 500,08 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-29 15:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210269013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 8 800,00 \$ taxes incluses pour le contrat octroyé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 199 700,08 \$ taxes incluses à 208 500,08 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 8 800,00 \$ taxes incluses, pour le contrat de l'appel d'offres n° 629544, octroyé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 199 700,08 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 2 mars 2020, et correspond à 4,4 % de la totalité du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 20 0083 - D'autoriser une dépense maximale de 204 700,08 \$, taxes incluses (contrat : 181 545,53 \$ + contingences: 18 154,55 \$ + incidences: 5 000,00\$) pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c le contrat de l'appel d'offres public n° 629544 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 181 545,53 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les modifications requises comportent les éléments suivants:

- Surveillance et visites de chantier supplémentaires durant les travaux en raison de la prolongation de l'échéancier de travaux de 19 semaines;

- L'élaboration de nouvelles directives de chantier suite à plusieurs découvertes après les travaux de démolition, qui ont nécessité la modification de plusieurs éléments du projet.

JUSTIFICATION

Les honoraires supplémentaires sont demandés à la suite de la modification de la portée des travaux, notamment l'élaboration et le suivi des avenants de modifications supplémentaires dus à des différentes conditions de chantier dans le chalet existant, la surveillance et la coordination de travaux supplémentaire en raison de la prolongation de l'échéancier de travaux, des visites de chantier plus fréquentes pour s'assurer de la qualité des travaux et pour vérifier les corrections des travaux déficients.

Cette dépense additionnelle est nécessaire pour permettre de compléter tous les services à rendre en architecture et en ingénierie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle maximale à autoriser de 8 800,00 \$ taxes incluses, proviendra du PTI bâtiments.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 30 septembre au 30 novembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 27 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1219309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-24 11:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0387 (1197551024) - 3 septembre 2019 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

CA18 20 0388 (1186818081) - 4 septembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 25 août 2018.

CA17 20 0562 (1176818098) - 2 octobre 2017 : Contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada - programme souvenir de leur banquet de gala annuel.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021. L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir du banquet de gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'une pleine page dans le programme souvenir du banquet de gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 septembre 2021

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

Linda RENÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1214629006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2021-2022 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2021-2022 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et selon les conditions prévues.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-27 13:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214629006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2021-2022 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- § Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- § Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2021-2022 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0370 (1204629002) adoptée le 5 octobre 2020 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local selon les conditions prévues.

CA19 20 0326 (1194629020) adoptée le 8 juillet 2019 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CA17 20 0257 (1176818043) adoptée le 1 mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

DESCRIPTION

Les principaux enjeux de la Table de développement social de LaSalle sont :

- Maintenir et accroître la participation des divers acteurs, communautaires, institutionnels, privés, élus et citoyens au sein de la Table de développement social de LaSalle.
- Maintenir un lien formel d'échange et réflexion avec les tables sectorielles.
- Favoriser la participation citoyenne au développement de la communauté laSalloise.
- Mobiliser les acteurs locaux et les citoyens afin de définir les enjeux du développement social laSallois.
- Favoriser l'atteinte des objectifs du plan laSallois de développement social.
- Favoriser la capacité d'agir des citoyennes et citoyens sur quartier Airlie/Bayne.

JUSTIFICATION

Favoriser une mobilisation des acteurs/intervenants autour des enjeux vécus par les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. La concertation du milieu par tous les acteurs/intervenants publics, privés et institutionnels facilite le règlement des problématiques vécues dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2021-2022, pour la Table de développement social s'élevé à **101 416 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal
49 620 \$	20 683 \$	31 113 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources s

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global	Imputation budgétaire e
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$,	14, 55 %	2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.(DA 697799
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,18 %	1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.(DA 697804
TOTAL	31 113 \$		

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**

§ Cette contribution financière demeure non récurrente.

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le min Solidarité sociale).

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences certaines agglomérations*.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 22 septembre 2021
Stéphanie MAURO, 21 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-15

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1218823005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation en 2021-2022 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » et, approuver le projet de convention à cet effet.

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises » dans le cadre de la saison 2021-2022.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 17:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218823005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation en 2021-2022 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » et, approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle confie au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux le mandat d'élaborer et de diffuser une programmation culturelle qui met en lumière le talent d'artistes issus de la diversité et qui encourage la participation des citoyens issus des communautés ethnoculturelles. Le tout est en lien avec le plan d'action en matière de diversité culturelle de l'arrondissement. Une demande de soutien financier pour la reconduction de ce programme destiné aux membres des communautés ethnoculturelles de LaSalle a été déposée auprès des instances décisionnelles de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0315 (1208823009) - 31 août 2020 : D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises » destiné aux communautés ethnoculturelles de LaSalle.

CA19 20 0393 (1195986009) - 3 septembre 2019 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

CA18 20 0384 (1185986006) - 4 septembre 2018 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

DESCRIPTION

Par la reconduction de ce programme, le CCCHL souhaite :

- Consolider ses liens avec les associations culturelles afin de bâtir des partenariats solides;

- S'appuyer sur une artiste professionnel reconnu auprès des communautés culturelles qui agira à titre d'ambassadeur de la programmation 2021-2022;
- Travailler conjointement avec l'arrondissement pour la présentation de la prochaine édition de Culture en Cavale;
- Accroître la promotion en développant une stratégie multimédia.

JUSTIFICATION

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* qui a pour mission de favoriser l'intégration sociale, interculturelle et intergénérationnelle par les arts et la culture. Sa mission correspond aux préoccupations de l'arrondissement quant à l'intégration et à la participation active des communautés ethnoculturelles au sein du tissu laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 40 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division de la culture, du développement social, de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social et des événements publics.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter et à faire respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 23 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-09-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1217817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter le Club de soccer de LaSalle pour son 35e anniversaire de fondation. Accorder une subvention non-récurrente de 1 680 \$ et entériner le prêt de matériels et de services sous forme de gratuité représentant une somme de 2 466.40 \$ à l'Association du soccer mineur de LaSalle pour une valeur totale de 4 146,40 \$ dans le cadre de la réalisation du Soccer Fest 2021 du Club de Soccer de LaSalle.

De féliciter le Club de soccer de LaSalle pour son 35e anniversaire de fondation.
D'accorder une subvention non-récurrente de 1 680 \$ et entériner le prêt de matériels et de services sous forme de gratuité représentant une somme de 2 466.40 \$ à l'Association du soccer mineur de LaSalle pour une valeur totale de 4 146,40 \$ dans le cadre de la réalisation du Soccer Fest 2021 du Club de Soccer de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 14:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217817001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter le Club de soccer de LaSalle pour son 35e anniversaire de fondation. Accorder une subvention non-récurrente de 1 680 \$ et entériner le prêt de matériels et de services sous forme de gratuité représentant une somme de 2 466.40 \$ à l'Association du soccer mineur de LaSalle pour une valeur totale de 4 146,40 \$ dans le cadre de la réalisation du Soccer Fest 2021 du Club de Soccer de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'association du soccer mineur de LaSalle a adressé une demande de subvention pour la réalisation de la 35^e édition du « Soccerfest » soulignant par la même occasion, le 35^e anniversaire du Club de soccer de LaSalle.

Cet événement annuel s'est tenu le samedi 21 août 2021, de 9 h à 18 h, au parc Riverside, à LaSalle. Des parties amicales entre les différentes équipes ont eu lieu sur les trois terrains de soccer du parc Riverside, afin de célébrer la fin de la saison récréative. Une zone d'animation et différents kiosques étaient sur place. Il y a eu la remise de médailles et prises de photos des équipes sur la scène.

La valeur de la subvention demandée est de 11 856 \$, entre autres, pour la mise en place de postes sanitaires avec l'aide de 10 bénévoles, pour assurer le respect des mesures sanitaires, la sécurité et l'encadrement de l'événement.

Après l'analyse, la division des sports, loisirs et installation recommande un soutien financier de 1 680 \$, et un prêt de matériel et de services représentant la somme de 2 466,40 \$ sous forme de gratuité, pour un total de 4 146.40 \$ pour l'organisation du « Soccerfest ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Entériner la décision d'autoriser une subvention non-récurrente à l'Association du soccer mineur de LaSalle d'une valeur totale de 4 146,40 \$, sous la forme d'un soutien financier et de gratuité de prêt de matériels dans le cadre de la réalisation du Soccer Fest 2021 du Club

de Soccer de LaSalle. Féliciter le Club de soccer de LaSalle pour son 35^e anniversaire de fondation.

JUSTIFICATION

Traditionnellement, l'arrondissement de LaSalle souligne les anniversaires marquants des organismes reconnus selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de l'arrondissement de LaSalle représente un montant de 1 680 \$, ainsi qu'un soutien logistique de 2 466.40 \$ sous forme de gratuité pour le prêt de matériel et de services, soit :

- Prêt de la scène : 900 \$
- Équipements techniques : 1 066.40 \$
- EPI - produits sanitaires : 500 \$

Total coûts logistiques : 2 466,40 \$

Total du soutien financier : 1 680 \$

Cette dépense de 4146.40 \$ provient du budget de fonctionnement de la Division gestion des installations, sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de subvention pour l'organisation d'un événement sportif d'un organisme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le Club de soccer s'engage à respecter les mesures en vigueur de la Santé publique et du CCMU durant l'événement. Un plan logistique a été remis à la division des sports, des loisirs et des installations démontrant que les mesures sanitaires en vigueur sont respectées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-28

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1217151035**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rocher Menuiserie Inc. pour la fourniture et assemblage pour la confection de paniers de rue pour l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 139 779,44 \$, taxes incluses, (contrat: 134 779,44 \$ + contingences 5 000,00 \$)- Appel d'offres public 21-18894 (1 soumissionnaire)

D'accorder une dépense maximale de 139 779,44 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour la fourniture et assemblage pour la confection de paniers de rue pour l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Rocher Menuiserie Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 779,44 \$, taxes incluses (contrat : 134 779,44 \$ + contingences 5 000,00 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18894.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par **Le****Signataire :**

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217151035**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rocher Menuiserie Inc. pour la fourniture et assemblage pour la confection de paniers de rue pour l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 139 779,44 \$, taxes incluses, (contrat: 134 779,44 \$ + contingences 5 000,00 \$)- Appel d'offres public 21-18894 (1 soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

Le mandat consiste à la fourniture et assemblage pour la confection de paniers de rue pour l'arrondissement de LaSalle.

Il existe présentement des paniers de rue en mauvais état et qui ne correspond plus à la qualité des équipements désirés par la Ville. Des discussions avec les équipes d'entretien ont permis d'établir des critères de conception et des guides afin que le présent mandat corresponde à leurs exigences ainsi que celles de l'arrondissement de LaSalle.

De plus, les composantes de ce modèle de panier sont durables, résistantes aux conditions climatiques, aux dégradations involontaires et aux actes de vandalismes.

Ces paniers de rues seront dotés de nouveaux cylindres en polyéthylène moulé qui résiste bien au froid, sans chaîne et pièces mobiles. Des poignées extérieures plus ergonomiques facilitent les manoeuvres lors de la collecte.

L'installation de ces nouveaux paniers permettra à l'arrondissement d'augmenter de façon significative le nombre de paniers sur les rues afin d'appuyer les efforts de propreté auxquels les citoyens sont invités à participer.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour la fourniture et assemblage pour la confection de paniers de rue pour l'arrondissement de LaSalle.

Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 18 août 2021. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 septembre 2021 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Cette commande consiste à la fourniture et assemblage pour la confection de paniers de rue pour l'arrondissement de LaSalle tels que :
 Ces nouveaux mobiliers permettront d'assurer la mise à niveau du parc des Rapides, parc Ménard, boulevard Newman etc., afin d'améliorer les usages du mobiliers pour l'ensemble des utilisateurs.

Les coûts associés à la fourniture de mobilier urbain pour l'arrondissement dans l'arrondissement de LaSalle, sont de 134 779,44 \$, \$ taxes incuses.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée selon la répartition par les incidences des contrats suivants et une partie par le PTI :

Déscription	Quantité	Total (Taxes Comprises)	contrat	GDD
Parc père-marquette (panier de rue)	66	381,11 \$	AP-20-1835	1207151019
Parc père-marquette(Couvercle pour déchet)	1	258,69 \$	AP-20-1835	1207151019
Parc riverain (Lasalle 31 + 5 90e) (panier de rue)	66	381,11 \$	AP-20-1832	1207151010
Parc des rapides (Montréal 31+ 4 vague à Guy) (panier de rue)	42	44 667,79 \$	AP-20-1832	1207151010
Parc Ménard (panier de rue)	20	21 270,38 \$	AP-20-1833	1207151015
Parc Ménard(Couvercle pour déchet)	10	2 586,94 \$	AP-20-1833	1207151015
Installation de sentier au bord de l'eau	10	10 635,19 \$	A.P.19-1799	1197151017
Dollard (panier de rue)	4	4 254,08 \$	T.C.21-1868	1217151030
Dollard (Couvercle pour déchet)	4	1 034,78 \$	T.C.21-1868	1217151030
Halte 90 (panier de rue)	4	4 254,08 \$	AP.21-1871	1217151028
Newman (panier de rue)	25	26 587,97 \$	PTI Voirie	
Newman (Couvercle pour déchet)	25	6 467,34 \$	PTI Voirie	
Contingences (Taxes Comprises		5 000,00 \$	PTI Voirie	
Total avec Contingences (Taxes Comprises)		139 779,44 \$		
Total (panier pour déchet)	117			
Total (Couvercle pour déchet)	40			

--	--	--

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens des impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2020-10-05 **Fin:** 2022-10-05

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-28



Dossier # : 1217151041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé à Pavage D'amour Inc., d'une dépense totale de 2 050 537,21 \$ taxes incluses à 2 100 537,21 - Appel d'offres public 567317- Contrat R.B. 18-1775 et autoriser le financement de cette dépense par le surplus de l'arrondissement.

D'autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé à Pavage D'amour Inc., d'une dépense totale de 2 050 537,21 \$ taxes incluses à 2 100 537,21 - Appel d'offres public 567317- Contrat R.B. 18-1775 et d'autoriser cette dépense par le surplus de l'arrondissement et d'imputer la dépense selon l'intervention financière.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 17:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé à Pavage D'amour Inc., d'une dépense totale de 2 050 537,21 \$ taxes incluses à 2 100 537,21 - Appel d'offres public 567317- Contrat R.B. 18-1775 et autoriser le financement de cette dépense par le surplus de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de bonne qualité sur ses rues.

Les travaux de ce contrat consistent en un réaménagement géométrique et au remplacement des trottoirs existants des deux côtés de la chaussée. Des avancées de trottoirs ont été construites et la géométrie des intersections a été revue (intersections et traverses surélevées).

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0549 - 10 décembre 2018 (1187151050) - D'autoriser une dépense maximale de 2 050 537,22 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément, entre les rues Lafleur et Trudeau, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Pavage D'amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 760 117,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 567317.

CM 150332 En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local. (Sommaire décisionnel #1154073001)

CM 161452 Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel

administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal »

CA17 20 0450 - Le 14 août 2017 D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction pour l'exécution des travaux de resurfacement de la rue Clément, entre Lafleur et Trudeau, et du boulevard LaSalle, entre Alepin et la limite est de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018 et 2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

CA17 20 0428 - le 14 août 2017 D'autoriser une dépense maximale de 103 339,53 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif de la rue Clément, entre Lafleur et Trudeau, et du boulevard LaSalle, entre Alepin et la limite est de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada Inc.), le contrat SP 17-1724.1 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 103 339,53 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DD 2187151010 – Le 11 septembre 2018 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la rue Clément entre Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle

DESCRIPTION

Malgré les auscultations réalisées avant les travaux, de nombreuses fuites d'aqueduc ont prolongé les travaux. De plus, la présence d'une conduite de gaz haute pression a nécessité des interventions avec des moyens spéciaux tel que l'usage de l'hydro excavation. Afin de payer ces dépenses imprévues, il est nécessaire de permettre l'augmentation des contingences initialement prévues au contrat octroyé à Pavage D'amour Inc. pour les travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Les travaux imprévus sont:

- réparations de plusieurs fuites et remplacement d'une section de conduite
- utilisation de l'hydro-excavation pour permettre travaux près du gaz
- excavation supplémentaire en 2021 dû à des affaissements provoqués par la présence du gaz

Les contingences initiales de 11.5% du contrat soit un montant de 202 413,54 \$ (taxes incluses) seront augmenté de 50 000,00 \$ pour atteindre 14, 31% soit 252 413,54 \$ (taxes incluses). Le tout afin de couvrir les travaux imprévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contingences initiales de 11.5% du contrat soit un montant de 202 413,54 \$ (taxes incluses) seront augmenté de 50 000,00 \$ pour atteindre 14, 31% soit 252 413,54 \$ (taxes incluses). Le tout afin de couvrir les travaux imprévus.

Étant donné que ces travaux sont réalisés sur le réseau artériel et que le budget alloué à ce projet par la ville centre a été atteint, toutes dépenses supplémentaires doivent être assumées par l'arrondissement. Le financement ne peut avoir qu'une source soit le surplus étant donné l'emplacement des travaux supplémentaires.,

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 30 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-29



Dossier # : 1217151038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Libertévision Inc. pour les travaux de fourniture et pose de panneaux à affichage dynamique à divers endroits de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 336 277,96 \$ taxes incluses (contrat 292 119,28 \$ + contingences 29 211,93 \$ + incidences 14 946,75 \$) - Appel d'offres public 694034- Contrat P.A. 21-1880 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé:

- 1) D'accorder à Libertévision Inc. , le seul soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de fourniture et pose de panneaux à affichage dynamique à divers endroits de l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission soit pour une sommes maximale de 292 119,28 \$ taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 694034.
- 2) D'autoriser une dépense de 29 211,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3) D'autoriser une dépense de 14 946,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4) D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le**

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Libertévision Inc. pour les travaux de fourniture et pose de panneaux à affichage dynamique à divers endroits de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 336 277,96 \$ taxes incluses (contrat 292 119,28 \$ + contingences 29 211,93 \$ + incidences 14 946,75 \$) - Appel d'offres public 694034- Contrat P.A. 21-1880 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau des panneaux d'affichage, l'arrondissement de LaSalle désire installer des écrans LED pour informer ses citoyens et promouvoir des activités. L'affichage dynamique extérieur est un élément clé du plan de communication aux résidents de l'arrondissement. Ces panneaux d'affichage pourront également informer les citoyens des divers événements qui auront lieu dans l'arrondissement, contribuant ainsi au développement économique et social de LaSalle. Deux addenda ont été émis :

No 1 : Modifications aux clauses

No 2 : Modifications aux clauses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à fournir et à installer trois (3) panneaux d'affichages dynamiques avec écran DEL, incluant la structure et les bases de béton à divers endroits dans l'arrondissement de LaSalle. Parmi les trois (3) panneaux, deux (2) seront installés en simple face et un (1) sera dos à dos pour créer une double face en V.

Des soumissions publiques ont été demandées suivant l'annonce publiée dans le journal Constructo édition du 26 août 2021 et sur le site électronique SÉAO. Contrat P.A. 21-1880 – Soumission 694034

.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 septembre 2021 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Six (6) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres et une (1) a déposé une soumission, soit 16,67% des preneurs de cahier des charges. Aucun soumissionnaire n'a soumis des équivalences de produits durant la période d'appel d'offres.

Le procès verbal de l'ouverture de soumissions et la seconde version de celui-ci, sont annexés au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Total
1 Libertévision Inc	292 119,28 \$	292 119,28 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	444 953,25 \$	444 953,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		(34,35)

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 34.35% inférieur au montant de l'estimation.

Cette différence entre l'estimation faite à l'interne, l'estimation anticipé une augmentation du marché, alors que la plus basse soumission démontre que la conjoncture économique actuelle du marché de l'affichage dynamique est favorable pour la ville.

Cet appel d'offres visant à retenir les services de certains corps de métier s'adressent uniquement à certains fournisseurs.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Aucune autorisation de conclure un contrat public par l'AMF n'est nécessaire pour ce type de contrat.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public*, que le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Libertévision Inc., le seul soumissionnaire et conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 29 211,93\$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 14 946,75 \$ taxes incluses en incidences sera ajouté aux dépenses des

travaux pour la fourniture et l'installation de panneaux à affichage. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux, de gestion des sols contaminés et d'utilités publiques.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle PTI Voirie

MONTREAL 2030

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur ampleur ainsi que de leur durée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2021-10-15 **Fin:** 2022-06-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-30

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1217551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 09:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le mouvement nord-américain d'abolition des frais de retard en bibliothèques a pris un élan inégalé depuis la pandémie de la COVID-19. L'Association des bibliothèques publiques du Québec soutient ce mouvement. Chaque semaine, de nouvelles bibliothèques renoncent aux frais de retard.

L'abolition des frais de retard adoptée le 30 août 2021 entraîne la nécessité d'amnistier les frais déjà accumulés dans les dossiers des abonné.e.s.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du règlement LAS-0147 sur les tarifs de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Avant sa dernière adoption, le règlement de tarification prévoyait des frais par jour de retard pour chaque document emprunté. Ces frais ont été accumulés dans les dossiers des abonné.e.s au fil des ans. Depuis le début de la pandémie, ils n'empêchent pas l'utilisation des services de prêts, de renouvellements et de réservations.

JUSTIFICATION

La pandémie de la COVID-19 a démontré à quel point les bibliothèques publiques sont essentielles dans le soutien des communautés. Ce sont les seules institutions où tout le monde, sans exception, peut être membre gratuitement et avoir accès à la culture, au savoir, aux nouvelles technologies et aux loisirs. L'instauration de frais de retard et l'accumulation d'amendes dans les dossiers sont des freins à leur fréquentation et leur utilisation par les populations les plus vulnérables, en particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le système informatique utilisé ne permet pas le calcul de la somme représentée par l'amnistie des frais dans les dossiers actuels.

En 2019, les frais de retard perçus par l'arrondissement de LaSalle étaient de : 37 417 \$ (9 947 \$ jeunes et 27 470 \$ adultes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abolition des frais de retard et l'amnistie permettront de :

- Ramener, en bibliothèque, les abonné.e.s qui ne les fréquentent plus en raison des frais liés à leur dossier et les encourager à fréquenter de nouveau leur bibliothèque de quartier.
- Permettre aux abonné.e.s de ramener des documents en bon état qui pourront réintégrer la collection.
- Renforcer l'image des Bibliothèques de Montréal en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en réaffirmant leurs caractères inclusifs et accueillants.
- Former les lecteurs de demain et lutter contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire.
- Assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie et impliquer les familles.
- Porter une attention particulière aux publics éloignés de la lecture.
- Permettre l'épanouissement de programmes de sensibilisation et de médiation à la lecture structurants et innovants.
- Réduire le fossé numérique et permettre aux abonné.e.s d'apprivoiser les nouveaux modes de lecture qu'impliquent les technologies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, afin d'éviter de bloquer de nouveaux dossiers d'abonné.e.s, les dates de retour des documents ont été automatiquement repoussées. C'était une mesure temporaire pour permettre aux abonné.e.s de continuer d'emprunter dans une période où les bibliothèques étaient l'un des rares services offerts aux citoyen.ne.s et leur accès était limité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement de tarification : CA du 30 août 2021.

Entrée en vigueur lorsque tous les arrondissements auront adopté la résolution : 6 octobre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-29

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév.
social



Dossier # : 1219309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021. Autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021.
En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021.
D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-27 12:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1219309005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021. Autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

CONTENU

CONTEXTE

Les résidents de la rue Serge ont adressé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, afin de réaliser une fête des voisins le dimanche 10 octobre 2021, entre 11 h et 19 h. En cas de pluie, l'événement sera remis au lundi 11 octobre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Un groupe de résidents de la rue Serge souhaite réaliser une fête des voisins afin de célébrer le vivre-ensemble et promouvoir le bon voisinage. Le comité organisateur prévoit la participation d'environ 50 à 75 résidents de la rue Serge. La fête aura lieu le 10 octobre 2021, entre 11 h et 19 h et nécessitera la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle. En cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain, le 11 octobre. Il y aura des jeux et des activités pour les enfants ainsi que de la musique. Les résidents participants à la fête feront des barbecues sur leur terrain privé.

JUSTIFICATION

Cet événement permettra de faire la promotion du vivre-ensemble et de créer des liens de solidarité entre les voisins de la rue Serge, à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rue Serge sera fermée temporairement entre les rues Moreau et Ravary et sans circulation entre 11 h et 19 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Serge.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le comité organisateur s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité organisateur s'engage à remettre une lettre d'information à toutes les résidences situées sur la rue Serge afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par la fermeture de la rue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal
Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-09-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1212363105

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Bagels Ville-Émard Inc. à installer un petit chapiteau dans le stationnement de leur commerce situé au 2019, rue Lapierre

D'autoriser Les Bagels Ville-Émard Inc. à installer un petit chapiteau dans le stationnement de leur commerce situé au 2019, rue Lapierre, et ce, le 9 octobre 2021 ente 9h et 17h.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-29 15:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363105**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Bagels Ville-Émard Inc. à installer un petit chapiteau dans le stationnement de leur commerce situé au 2019, rue Lapierre

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire du commerce "Les Bagels Ville-Émard Inc. demande la permission d'offrir, sous un petit chapiteau érigé dans le stationnement de son commerce situé au 2019, rue Lapierre, des bagels et des sandwichs gratuits. La tenue de cet événement se tiendrait le 9 octobre 2021, entre 9h et 17h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser Les Bagels Ville-Émard Inc. à installer un petit chapiteau dans le stationnement de leur commerce situé au 2019, rue Lapierre, et ce, le 9 octobre 2021 ente 9h et 17h.

JUSTIFICATION

La tenue de cet événement a pour but de faire connaître ce commerce nouvellement érigé à cet endroit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-29



Dossier # : 1213035011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 août au 17 septembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2021.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 août au 17 septembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 18:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213035011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 août au 17 septembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2021.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0364 le 30 août 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 juin au 15 août 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2021.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 août au 17 septembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières, matérielles et
informationnelles

Le : 2021-09-22

**Dossier # : 1216152010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2 du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 30 août 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 30 août 2021;

D'adopter le règlement LAS-0148 autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-15 08:22**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 qui sera adopté par le conseil d'arrondissement de LaSalle le 30 août 2021, l'Administration prévoit des investissements pour la réfection et la mise aux normes du centre sportif Dollard St-Laurent. L'arrondissement de LaSalle doit faire adopter un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$, nécessaire à l'octroi des contrats et au financement du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE20 0195 (GDD 1194815005) du 12 février 2020 :

1- d'autoriser la présentation des projets suivants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :

Projets sous la responsabilité de la Ville centre et des arrondissements :

- § Rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection du terrain de baseball Gary-Carter - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna Martin-Lapointe - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- § Réfection de l'aréna Dollard-St-Laurent - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna Saint-Louis - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna du Centre sportif St-Jean-Vianney - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Rénovation/reconstruction du centre récréatif Gadbois - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Rénovation et agrandissement du Centre sportif Trenholme - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- § Démolition et reconstruction de la piscine et de la pataugeoire

extérieures du parc Joseph-Paré - Rosemont-La Petite-Patrie;
§ Pôle de soccer du parc Hébert - Saint-Léonard;
§ Réfection partielle et mise aux normes du centre Patro le Prevost -
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal (services corporatifs et arrondissements) à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par les projets et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

3- de désigner madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports mentionnés ci-dessus;

Résolution CM18 1253 (GDD 1188091001) du 22 octobre 2018 :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle; D'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despau et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 1 035 263,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16861;

Résolution CA18 20 0085 (GDD 1184670001) du 5 mars 2018 :

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de LaSalle s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- Financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

D'accepter l'offre de service approuvée par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-

Laurent.

Les travaux consistent entre autres à :

- La réfection de la dalle de béton, son isolation, son étanchéité et son isolation et chauffage.
- La réfection de la mezzanine.
- La réfection des murs extérieurs et du toit.
- Des travaux de structures, d'escaliers et de plomberie.
- La réfection du système de réfrigération de la patinoire et de la ventilation du centre sportif.
- La réfection complète du système de réfrigération de la dalle à l'ammoniac, du système de saumure et du réseau d'eau du refroidisseur de fluides.
- L'amélioration de plusieurs locaux du centre sportif, dont la zone du club Jeune Aire.
- Des travaux d'électricité, plomberie, ventilation, chauffage, etc.
- Ainsi que les travaux connexes.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement de LaSalle d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent prévu à la programmation du PDI 2022-2031.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

Le montant net à la charge des contribuables de l'arrondissement de LaSalle sera de 2 366 000 \$, suite à la réception de la subvention du PAFIRS et de la portion qui sera financée par le surplus de l'arrondissement.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de Ville par la résolution CM07 0841.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, parce qu'il correspond à la priorité 20 : accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, plus particulièrement l'intention d'offrir des infrastructures modernes, fiables et résilientes, en mesure de répondre aux enjeux et aux besoins d'aujourd'hui et des générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection et de mise aux normes sont essentiels pour maintenir l'offre de service aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 30 août 2021
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021
Tenue d'un registre
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Appel d'offres public à l'automne 2021
Prise d'effet à compter du 1er janvier 2022
Octroi des contrats à partir du mois de février 2022
Travaux exécutés en 2022 et 2023
Travaux exécutés en 2022 et 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 19 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-18

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1212363103**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, avec condition, pour une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 929 903 (avenue Athole), afin d'autoriser 2 cases de stationnement en front de bâtiment, alors que selon l'article numéro 7.46.5 du règlement de zonage numéro 2098, les fronts de bâtiments doivent être libérés de tout espace de stationnement, entrée de garage ou garage

D'accorder une dérogation mineure (demandes DM3003047981 et CO3002112454), pour une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole), afin d'autoriser deux (2) cases de stationnement en front de bâtiment, alors qu'en vertu de l'article numéro 7.46.5 du règlement de zonage numéro 2098, les fronts de bâtiments doivent être libérés de tout espace de stationnement, entrée de garage ou garage , et ce, sous la condition suivante :

- L'espace de stationnement doit avoir un revêtement de sol de pavé alvéolé, lequel doit être maintenu et entretenu en tout temps.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 18:19**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363103

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, avec condition, pour une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 929 903 (avenue Athole), afin d'autoriser 2 cases de stationnement en front de bâtiment, alors que selon l'article numéro 7.46.5 du règlement de zonage numéro 2098, les fronts de bâtiments doivent être libérés de tout espace de stationnement, entrée de garage ou garage

CONTENU

CONTEXTE

La demande de dérogation mineure vise à autoriser deux cases de stationnement dérogatoires en cour avant. Cette demande est liée à un projet de construction d'une habitation trifamiliale (CO3002112454). Actuellement, une disposition spéciale exige que les fronts des bâtiments soient libérés de tout espace de stationnement. Afin d'aménager les cases de stationnement conformes, il faudrait les localiser en cour arrière.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par la qualité des aménagements du terrain et des logements projetés. Un projet conforme aurait une grande superficie de sol imperméable alors qu'un stationnement en cour avant optimiserait la perméabilité du site ainsi que l'aménagement paysager.

Pour ces raisons, le requérant propose deux cases de stationnement en front de bâtiment, alors que les fronts de bâtiments doivent être libérés de tout espace de stationnement, entrée de garage ou garage en vertu de l'article 7.46.5 du règlement de zonage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure (demandes DM3003047981 et CO3002112454), pour une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 929 903 (avenue Athole), afin d'autoriser deux (2) cases de stationnement en front de bâtiment, alors que les fronts de bâtiments doivent être libérés de tout espace de stationnement, entrée de garage ou garage en vertu de l'article numéro 7.46.5 du règlement de zonage numéro 2098, et ce, sous la condition suivante :

- L'espace de stationnement doit avoir un revêtement de sol de pavé alvéolé, lequel doit être maintenu et entretenu en tout temps.

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'application du règlement cause un préjudice au requérant en terme d'organisation spatiale;
- CONSIDÉRANT que ça ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que ça ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publiques, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-20



Dossier # : 1212363085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003044841), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Fournir un plan d'aménagement paysager conforme à la réglementation applicable.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:30

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise une nouvelle construction d'une maison de soins palliatifs. Le bâtiment permettra d'accueillir 8 chambres, des espaces communs (salons, salle-à-manger, cuisine et locaux de soins), des locaux pour employés au sous-sol, des bureaux à l'étage (30% de l'emprise du rez-de-chaussée), un espace de stationnement extérieur de 7 cases avec débarcadère et un espace de livraison en pavé alvéolé. Il s'agit d'un bâtiment à deux étages avec une majorité de toitures à versants. La partie centrale du bâtiment aura un toit plat. Cependant, celle-ci ne sera pas visible de la voie publique.

Plusieurs revêtements seront utilisés : la brique d'argile rouge (telle que la brique d'argile Meridian Brick modèle Williamsburg ou équivalent), la brique d'argile beige (telle que la brique d'argile Meridian Brick modèle Sussex Burlington ou équivalent), le bois d'ingénierie gris (tel que le bois d'ingénierie Canoxel couleur Granite ou équivalent) et le revêtement en acier prépeint gris (tel que le modèle MAC. Harrywood, couleur Cèdre ou équivalent).

Une demande de dérogation mineure visant le coefficient d'emprise au sol et l'empiètement d'une marquise est liée à la demande (DM3003044825).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 14 (Le parcours riverain).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003044841), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle). Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Fournir un plan d'aménagement paysager conforme à la réglementation applicable.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre au milieu environnant;
- CONSIDÉRANT que le projet valorise une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant sans toutefois l'imiter;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagères;
- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les aménagements extérieurs projetés;
- CONSIDÉRANT que le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité supérieure;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Parcours riverain);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Normand TROTTIER
Directeur

**Dossier # : 1212363086**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038721), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

D'abroger la résolution numéro CA19 20 0124.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:20**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363086**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies.

La construction est de type "maison de ville" de deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format max d'argile rouge (tel que le modèle Meridian, modèle Williamsburg MK II ou équivalent). Des éléments décoratifs en pierre artificielle composent également les façades (tel que le modèle Ariscraft gris, 12x24, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 21 (Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PAE : CA30 00682677

Permis de construction : résolution numéro CA19 20 0124

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038721), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

Abroger la résolution numéro CA19 20 0124.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- CONSIDÉRANT que l'habitation est construite telle que celle qui a été démolie;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Bois-des-Caryers);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363083

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3002142434), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:33

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363083**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'aménagement d'un espace de stationnement comprenant 138 cases. Les baies paysagères occupent 20% de la superficie et 40% de la superficie sera ombragée lorsque les arbres seront à pleine maturité. Les arbres au pourtour du stationnement sont conservés. De plus, cinq (5) bornes électriques seront installées et cinq (5) cases de stationnement seront dédiées aux personnes à mobilité réduite. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3002142434), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les plantations sont abondantes et que des espèces indigènes sont privilégiées;
- CONSIDÉRANT que tous les arbres sur le site sont préservés;
- CONSIDÉRANT que la superficie des surfaces perméables est augmentée;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de planter de nombreux végétaux afin d'atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet améliore l'aspect visuel des lieux;
- CONSIDÉRANT que plusieurs bornes de recharge électriques sont ajoutées;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Transition écologique);

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363084

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3003042475), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:32

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363084

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir en cour arrière une partie du bâtiment industriel visible de la rue Airlie. Les travaux ont comme objectif d'augmenter la capacité de brassage de l'entreprise. Un prolongement de la façade est proposé afin d'augmenter la superficie du bâtiment de 309 m². La façade existante est prolongée selon le même concept architectural. En ce sens, les mêmes matériaux sont utilisés, soit un bloc architectural blanc (tel que le bloc architectural techo bloc, couleur Pur White ou équivalent) et un revêtement métallique blanc (tel que le modèle Vic West, panneau AD300, couleur Cambridge White - 56161 ou équivalent). La première phase du projet consiste à agrandir le bâtiment, à implanter deux (2) silos dont une partie des équipements sera exposée et visible de l'extérieur ainsi qu'à ériger un (1) escalier sur le toit. La deuxième phase vise à implanter deux (2) silos supplémentaires. Un aménagement paysager sera également effectué afin d'améliorer l'apparence des lieux suite aux travaux.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 9 (Usage industriel).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3003042475), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'implantation reflète une conception d'ensemble;
- CONSIDÉRANT que la volumétrie proposée prend en considération le gabarit et la forme du bâtiment existant;

- CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'agrandissement reprend celui du bâtiment existant;
- CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement et les détails architecturaux sont de qualité équivalente à ceux existants;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Usage industriel);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

Normand TROTTIER
Directeur

**Dossier # : 1212363087**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038729), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

D'abroger la résolution numéro CA19 20 0125.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:29**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1212363087**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies.

La construction est de type "maison de ville" de deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format max d'argile rouge (tel que le modèle Meridian, modèle Williamsburg MK II ou équivalent). Des éléments décoratifs en pierre artificielle composent également les façades (tel que le modèle Ariscraft gris, 12x24, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 21 (Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PAE : CA30 00682677
 Permis de construction : résolution numéro CA19 20 0125

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038729), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

Abroger la résolution numéro CA19 20 0125.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- CONSIDÉRANT que l'habitation est construite telle que celle qui a été démolie;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Bois-des-Caryers);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17

**Dossier # : 1212363088**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

D'abroger la résolution numéro CA19 20 0126.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:12**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363088**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies.

La construction est de type "maison de ville" de deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format max d'argile rouge (tel que le modèle Meridian, modèle Williamsburg MK II ou équivalent). Des éléments décoratifs en pierre artificielle composent également les façades (tel que le modèle Ariscraft gris, 12x24, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 21 (Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PAE : CA30 00682677

Permis de construction : résolution numéro CA19 20 0126

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

Abroger la résolution numéro CA19 20 0126.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- CONSIDÉRANT que l'habitation est construite telle que celle qui a été démolie;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Bois-des-Caryers);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363089

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3002860494), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale.

La présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Retirer le numéro de téléphone sur l'enseigne.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:15

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363089**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'installation d'une enseigne permanente sur un bâtiment commercial. Il s'agit d'un remplacement de bannière sur le boîtier blanc existant pour le local sis au 7546 avenue Centrale.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3002860494), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale.

La présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Retirer le numéro de téléphone sur l'enseigne.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les matériaux, systèmes d'éclairage, dimensions et emplacements des
- enseignes s'inscrivent à l'intérieur des caractéristiques autorisées;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit du même boîtier existant;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363090

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003040795), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Reculer d'un mètre les garde-corps sur la terrasse hors-toit de la façade avant.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:08

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363090

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation trifamiliale avec logis sous-sol. Le bâtiment est sur deux étages et comprend une construction en attique. Il est composé d'un décroché en façade principale et d'une cour intérieure afin de maximiser la luminosité des logements sur tous les étages. Un garage est localisé à l'arrière du bâtiment avec une allée de circulation. Afin de réduire les surfaces imperméables, des bandes de roulement servent d'allée de circulation, celles-ci ainsi qu'une partie de la cour arrière sont en pavé alvéolé. La façade principale a de grandes ouvertures contemporaines et des garde-corps métalliques noirs.

Trois matériaux sont utilisés : une brique d'argile rouge de format modulaire métrique (telle que la brique Endicott, modèle medium ironspot #46 ou équivalent), un revêtement métallique gris (tel que le Mac Metal, modèle Versa Calibre 24, pose verticale ou équivalent) et un revêtement d'acrylique noir.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003040795), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Reculer d'un mètre les garde-corps sur la terrasse hors-toit de la façade avant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre au milieu environnant;
- CONSIDÉRANT que le projet valorise une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant sans toutefois l'imiter;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagères;
- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les aménagements extérieurs projetés;
- CONSIDÉRANT que le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité supérieure;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Village-des-Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363102

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3002112454), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 18:33

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363102

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise une construction d'un bâtiment trifamilial avec un logement en sous-sol. Aucune démolition n'est nécessaire puisqu'il s'agit d'un lot vacant. Le bâtiment est composé d'un volume en décroché, permettant ainsi de briser la masse. Cela permet également d'aménager deux cases de stationnement en pavé alvéolé en front de bâtiment. Cet élément fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en parallèle (DM3003047981). Afin de s'intégrer au cadre bâti environnant, une brique de couleur beige, similaire aux bâtiments voisins est proposée (telle que la brique Glen Gery, Grand Canyon velour ou équivalent). De plus, des détails de briques de couleur grise ornent la façade principale (telle que la brique la brique Meridian, couleur Ironstone ou équivalent).

La hauteur du bâtiment respecte celle des constructions de type "plex" de la rue Athole, malgré la faible hauteur des bâtiments adjacents. Somme toute, la matérialité et le volume proposés permettent une intégration sobre et contemporaine dans le cadre bâti environnant. Une attention particulière a été portée à l'aménagement paysager afin de réduire l'impact visuel du stationnement et afin d'optimiser le verdissement du site. Un écran végétal longe le stationnement et un important aménagement est proposé en cours avant et arrière.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 25 (Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3002112454), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de protéger et mettre en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à l'évolution du milieu;
- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les aménagements extérieurs;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'utilisation de revêtement de sol perméable à albédo élevé pour l'espace de stationnement;
- CONSIDÉRANT que le projet présente un traitement architectural distinctif et contemporain;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Secteurs et bâtiments patrimoniaux);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-20



Dossier # : 1212363101

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 930 549 (rue Chatelle)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3001429903), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 930 549 (rue Chatelle).
D'abroger la résolution numéro CA19 20 0589.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 18:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363101

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 930 549 (rue Chatelle)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise une construction d'un bâtiment trifamilial avec un logement en sous-sol de deux étages, situé sur la rue Chatelle. Il serait réalisé après la démolition du bâtiment existant. Pour plus de détails sur le projet de démolition, voir le dossier (DÉ3001429892). Il s'agit d'un retour de dossier puisque l'une des conditions à la résolution ne peut être respectée. La direction a donc demandé des ajustements au projet. La résolution CA19 20 0589 sera modifiée afin d'apporter des modifications au projet de construction. Cependant, la démolition ne sera pas réévaluée (CA19 20 0588).

La résolution du projet de construction était conditionnelle à la conservation d'un arbre sur le domaine public. Suite à une expertise des arbres, plusieurs problèmes ont été identifiés. Ainsi, l'arbre devant être conservé devra être abattu considérant son état et son emplacement. Cependant l'autre arbre mature est en bon état et devrait être conservé selon l'expertise. Pour ces raisons, le projet révisé consiste à un miroir du projet initial. Le bâtiment est composé d'un volume principal à base rectangulaire avec une saillie qui permet de décomposer la masse du bâtiment et de marquer l'entrée. Afin de s'intégrer au cadre bâti environnant, le concept propose de reprendre la forme et le matériau principal de ses voisins immédiats. Le côté droit du bâtiment est marqué par des fenêtres en coin. L'implantation du bâtiment est légèrement en recul par rapport au voisin le plus avancé. La hauteur du bâtiment respecte celle des voisins et l'implantation s'intègre au tissu urbain environnant. De plus, le stationnement se trouve en cour arrière.

La brique d'argile est utilisée sur l'ensemble du bâtiment, mais avec deux couleurs différentes. Une brique rouge est utilisée sur la majorité des façades (telle que la brique rouge Hanson, Riverdale Smooth Metrique ou équivalent). Une deuxième brique de couleur grise est utilisée pour marquer le volume en saillie (telle que la brique Hanson Mahogany, Velour Ironspot ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 27 (Autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA19 2 0589

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3001429903), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol située sur le lot numéro 1 930 549 (rue Chatelle).

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à rehausser la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- CONSIDÉRANT que le projet préconise une architecture contemporaine et distinctive;
- CONSIDÉRANT que le projet assure l'articulation des façades par le choix des matériaux de revêtement, des appareillages de briques, la construction de saillies et des jeux de volumes;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Autres secteurs);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-20



Dossier # : 1212363100

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 86, avenue Highlands

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3002695874), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 86, avenue Highlands.

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Retirer les volets de part et d'autre de la nouvelle porte d'entrée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 18:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363100

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 86, avenue Highlands

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise un agrandissement en cour avant et en cour arrière d'une habitation unifamiliale. Le premier consiste à fermer la galerie afin de créer un vestibule. Un perron et un escalier seront également ajoutés afin d'accéder à la porte d'entrée. Le second agrandissement propose de prolonger l'étage sur la portion du rez-de-chaussée. L'implantation du bâtiment reste donc identique malgré l'agrandissement sur le deuxième étage. Une brique d'argile rouge similaire à l'existante sera utilisée (tel que Glen-Gery, couleur Coppertone Velour ou équivalent). Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3002695874), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 86, avenue Highlands. Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

1. Retirer les volets de part et d'autre de la nouvelle porte d'entrée.

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;

- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU

Le : 2021-09-20

Chef de division urbanisme

Directeur



Dossier # : 1212363099

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et le réaménagement de deux cases de stationnement d'un quadruplex situé aux 42 à 48, 6e avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003034554), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et le réaménagement de deux cases de stationnement d'un quadruplex situé aux 42 à 48, 6e avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 18:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363099**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et le réaménagement de deux cases de stationnement d'un quadruplex situé aux 42 à 48, 6e avenue

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'agrandissement d'un quadruplex en cour arrière. Afin d'effectuer le projet, le garage existant devra être démolé puisqu'il n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Pour cette raison, deux nouvelles cases de stationnement en pavé alvéolé sont prévues. La première aura une allée de circulation à partir de la cour avant et l'autre aura accès par la ruelle.

L'agrandissement proposé est localisé de part et d'autre de la cage d'escalier existante. Un revêtement de clin, de type fibrociment (tel que le clin de fibrociment de James Hardie, couleur frêne ou équivalent) sera installé afin de s'harmoniser à la cage d'escalier existante.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003034554), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et le réaménagement de deux cases de stationnement d'un quadruplex situé aux 42 à 48, 6e avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;

- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU

Le : 2021-09-20

Chef de division urbanisme

Directeur



Dossier # : 1212363098

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation bifamiliale située aux 48 et 50, 9e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3002914594), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation bifamiliale située aux 48 et 50, 9e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 21:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363098

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation bifamiliale située aux 48 et 50, 9e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise le remplacement et la modification des ouvertures ainsi que l'ajout de deux margelles. Le modèle de fenêtre proposé pour le rez-de-chaussée et l'étage sont en partie fixe et en partie à battant, alors que les fenêtres pour le sous-sol sont coulissantes. Les deux fenêtres au niveau du sous-sol sont agrandis avec l'ajout de margelles. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3002914594), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation bifamiliale située aux 48 et 50, 9e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-20



Dossier # : 1212363097

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la rénovation de l'enveloppe du poste de police de quartier numéro 13 situé au 8745, boul. LaSalle

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003048163), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la rénovation de l'enveloppe du poste de police de quartier numéro 13 situé au 8745, boul. LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-26 21:22

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363097

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la rénovation de l'enveloppe du poste de police de quartier numéro 13 situé au 8745, boul. LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la réfection de l'enveloppe extérieure du poste de police de quartier numéro 13, qui comporte actuellement plusieurs déficiences. Le projet propose le remplacement du revêtement sur les quatre façades, la réfection de la toiture, le remplacement des unités de ventilation au gaz pour des unités électriques, l'ajout de deux enseignes murales, puis l'aménagement d'un nichoir accommodant la population de chauves-souris dans la tour existante. De plus, un nouvel accès pavé universellement accessible sera aménagé entre le stationnement et l'entrée principale, et les marquises seront remplacées ou modifiées au-dessus des trois entrées. Aucun réaménagement intérieur ni modification des ouvertures ne sont prévus puisque le poste doit demeurer opérationnel durant les travaux.

Les matériaux proposés sont les suivants : une brique rouge tel que le revêtement d'origine de l'ancienne caserne et les bâtiments voisins, un revêtement malléable d'acier léger blanc ajouré créant une apparence contemporaine et un jeu de lumière, un bloc architectural de couleur blanche, une brique charcoal, du verre tympan blanc, puis des peintures métalliques de couleurs blanche et carbone.

La composition architecturale proposée permettra de rafraîchir le secteur en offrant des perspectives visuelles plus intéressantes et contemporaines depuis le boulevard LaSalle et la piste cyclable longeant le fleuve.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 14 (Le parcours riverain).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003048163), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la rénovation de l'enveloppe du poste de police de quartier numéro 13 situé au 8745, boul. LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 1er septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une qualité architecturale s'intégrant au milieu environnant;
- CONSIDÉRANT que le projet permet le retour à certaines composantes d'origine tout en intégrant des détails contemporains;
- CONSIDÉRANT que le projet participe à la protection d'une espèce en voie d'extinction;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Parcours riverain);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-20



Dossier # : 1212363107

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation située au 334, 6e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003047556), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation située au 334, 6e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 13:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363107**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation située au 334, 6e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale afin de la convertir en bifamiliale. Les travaux consistent à remplacer la porte d'entrée, le balcon et les escaliers existants, à ajouter une porte d'entrée, un balcon et un escalier pour le deuxième accès, à modifier l'avant-toit et à changer toutes les fenêtres de la façade principale pour des fenêtres à guillotine. Les éléments de bois seront peints d'une couleur beige similaire à la perspective produite. À l'origine (1947), le bâtiment avait deux logements. Il a été converti en maison unifamiliale au début des années 2000. Il s'agit donc d'un retour à la caractéristique d'origine.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des rapides) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003047556), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation située au 334, 6e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 29 septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Considérant que les interventions s'harmonisent avec le milieu résidentiel;
- Considérant que les interventions valorisent le patrimoine architectural du quartier;
- Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides);

- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-30



Dossier # : 1212363108

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement des composantes architecturales d'une habitation unifamiliale située au 8585, boulevard LaSalle

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003059659), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement des composantes architecturales d'une habitation unifamiliale située au 8585, boulevard LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 14:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363108

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement des composantes architecturales d'une habitation unifamiliale située au 8585, boulevard LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise le remplacement des composantes architecturales d'une maison unifamiliale. Une résolution de P.P.C.M.O.I. a été adoptée le 7 juin 2021 (GDD 1212365008) afin de permettre, notamment, le déplacement de la maison plus près du boulevard LaSalle. La présente demande a pour objectif de rénover et restaurer certaines composantes architecturales suite au déplacement de cette dernière. Un retour aux composantes d'origine de la maison construite en 1941 est proposé. La maison est identifiée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle dans le Plan d'urbanisme.

Les travaux visent plus précisément les éléments suivants :

- Remplacer l'ensemble des portes et fenêtres dans les mêmes ouvertures;
- remplacer deux portes de garage par des fenêtres (façade latérale gauche);
- remplacer les colonnes du patio et les garde-corps des balcons;
- remplacer la toiture.

Le requérant propose des fenêtres de type à guillotine en bois, des portes en bois, des garde-corps ornementaux en bois, des colonnes ouvragées en bois ainsi qu'une toiture métallique de couleur argent (gris clair). Toutes les composantes en bois seront de couleur blanche.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 25 (Secteurs et bâtiments patrimoniaux) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003059659), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement des composantes architecturales d'une habitation unifamiliale située au 8585, boulevard LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 29 septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que les interventions permettent de rétablir les traits architecturaux d'un bâtiment qui a perdu son état d'origine;
- Considérant que les matériaux de revêtement et les détails architecturaux sont de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine;
- Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Secteurs et bâtiments patrimoniaux);
- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-30



Dossier # : 1212363106

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 491 et 493, rue de Magog

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003044354), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 491 et 493, rue de Magog.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-30 13:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363106

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 491 et 493, rue de Magog

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale. La brique existante sera remplacée par une brique d'un autre format et de teinte différente sur la façade principale (telle que la brique Glen-Gery, couleur Chesapeake ou équivalent). Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 27 (Autres secteurs) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003044354), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 491 et 493, rue de Magog.

JUSTIFICATION

À sa séance du 29 septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Considérant que l'intervention met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- Considérant que l'intervention propose une qualité du traitement égale ou supérieure aux bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Autres secteurs);
- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-09-30



Dossier # : 1217151037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement interdit en tout temps sur l'avenue des Rapides à l'intersection de la 33e avenue.

D'autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement interdit en tout temps sur l'avenue des Rapides à l'intersection de la 33e avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-27 13:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217151037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement interdit en tout temps sur l'avenue des Rapides à l'intersection de la 33e avenue.

CONTENU

CONTEXTE

Cette recommandation fait suite à une pétition transmise au comité de circulation par des résidents du secteur près de l'avenue des Rapides et la 33^e avenue. Ces derniers signalent que les véhicules circulent à haute vitesse sur l'avenue des Rapides. De plus, ils dénoncent la difficulté de pouvoir s'y engager en sortant de la 33^e avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Selon les récents relevés de comptage effectués en juillet 2021, les résultats ne démontrent pas de vitesse dans les deux directions de l'avenue des Rapides. Toutefois, suite à des observations faites, le rayon Nord-Ouest à la 33^e avenue est très grand et d'une configuration à angle, démontre la difficulté de bien voir les véhicules venant de l'est. Le résultat observé est que cette configuration ne permet pas une bonne visibilité afin de s'engager vers l'avenue des Rapides surtout si des véhicules sont stationnés sur le côté Nord à l'Est de la 33^e avenue.

JUSTIFICATION

Pour une meilleure visibilité et rendre les mouvements sécuritaires à l'intersection, il est recommandé par le Comité de circulation d'installer une zone de stationnement interdit en tout temps d'une distance de 18 mètres sur le côté Nord de l'avenue des Rapides immédiatement à l'Est de la 33^e avenue. Le Code de la Sécurité Routière prévoit qu'il est interdit de stationner à moins de cinq mètres d'une intersection, alors il n'y aura un retrait que de deux espaces de stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel est déjà en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-24



Dossier # : 1217151036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle : 932 rue Payant ; 359 av. Lacharité ; 2396 rue Harrigan.

D'autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle : 932 rue Payant ; 359 av. Lacharité ; 2396 rue Harrigan.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-27 13:07

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217151036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle : 932 rue Payant ; 359 av. Lacharité ; 2396 rue Harrigan.

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que plusieurs personnes ayant un handicap ont besoin d'un espace pour stationner leur véhicule près de leur résidence, la direction des Travaux publics demande l'installation d'espaces pour personnes handicapées devant les adresses suivantes : 932 rue Payant ; 359 av. Lacharité ; 2396 rue Harrigan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Les demandes d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées sont tout à fait justifiées et remplissent les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel a été acheté au poste : 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-24

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1217151040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement réservé aux autobus scolaire à l'avant de l'école La Traversée, 400 80e avenue. Autoriser le changement d'heures des panneaux de zone de débarcadère et zone réservée aux autobus scolaires pour l'école Pierre-Rémy dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement réservé aux autobus scolaire à l'avant de l'école La Traversée, 400 80e avenue. Autoriser le changement d'heures des panneaux de zone de débarcadère et zone réservée aux autobus scolaires pour l'école Pierre-Rémy dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-28 16:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217151040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de panneaux indiquant le stationnement réservé aux autobus scolaire à l'avant de l'école La Traversée, 400 80e avenue. Autoriser le changement d'heures des panneaux de zone de débarcadère et zone réservée aux autobus scolaires pour l'école Pierre-Rémy dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Cette recommandation fait suite à une demande conjointe des directions des écoles La Traversée et Pierre-Rémy.

- 1 École La Traversée : ajout d'une nouvelle zone de stationnement réservé aux autobus scolaires. Le transport des étudiants se fait particulièrement par autobus scolaires et la clientèle spécifique de cette école justifie que le débarcadère soit près de la porte d'entrée.
- 2 École Pierre-Rémy : modification des heures des panneaux de zones de stationnement limité pour débarcadère et zone réservée aux autobus scolaires. Les heures d'arrivée et départ des autobus ont été modifiées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Il est recommandé :

- 1 École La Traversée : d'ajouter une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de 8h à 16h du lundi au vendredi sur une distance de 40 mètres au Sud du 400 80^e avenue.
- 2 École Pierre-Rémy : de modifier les heures de la zone de stationnement limité pour débarcadère de 7h à 8h et 15h à 18h au lieu de 7h30 à 8h30 et 14h30 à 15h30 et de modifier les heures de la zone réservée aux autobus scolaires de 7h30 à 15h30 au lieu de 8h à 16h.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel est déjà en inventaire. Cette installation ne requiert aucun poteau supplémentaire. Le mobilier en place sera utilisé. La main-d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-09-27



Dossier # : 1212363104

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 30 000 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 30 000 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 077 475 (9^e Avenue).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-28 15:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363104

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 30 000 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, exige, préalablement à la délivrance d'un permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc, que le propriétaire verse à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site;
De plus, l'article 11 stipule que lorsqu'un versement a déjà été réalisé pour le site visé, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà versée et la somme due.

La valeur du site est la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 22 septembre 2021.

La demande de permis de construction (3003040795) vise la mise en place d'un nouveau bâtiment rencontrant la définition inscrite au premier paragraphe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 30 000 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 077 475 (9^e Avenue).

JUSTIFICATION

La somme totale versée pour le site doit représenter 10% de la valeur établie, soit: 300 000 \$ à un taux de 10% = 30 000 \$.
Ce montant sera imputé au compte budgétaire:
2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 28 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CHÈVREFILS

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU

Le : 2021-09-28

c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

Directeur



Dossier # : 1216456007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-09-21 13:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216456007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines